



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211122-CONS-AG-21-139-DE
Date de téléransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 Novembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Candidature Capitale Européenne de la Culture – Création de l'Association « Bastia-Corsica 2028 » et adoption des statuts

L'An Deux Mille Vingt et un, le 22 novembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 16 novembre 2021

PRESENTS :

BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MORGANTI Julien	à	BIAGGINI Jean-Jacques
PADOVANI Jean-Jacques	à	LORENZI Thérèse
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattea
POLIFRONI Bruno	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles

QUORUM : 21

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 22 novembre 2021

OBJET : Candidature Capitale Européenne de la Culture – Création de l'Association « Bastia-Corsica 2028 » et adoption des statuts

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

- Le principe de création de l'association « Bastia-Corsica 2028 – Capitale Européenne de la Culture », en qualité de membre fondateur, moyennant une cotisation annuelle de 1.000€ ;

- Le projet de statuts de l'association, ci annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal, Chapitre 65, Compte 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **01 DEC. 2021**
et publication ou notification
du **01 DEC. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **GHRAOUI**